

### LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) permettent de zoomer sur des secteurs stratégiques et de s'assurer de la traduction des orientations définies dans le projet communal. Elles permettent d'encadrer et d'accompagner l'urbanisation des secteurs.

Les OAP sont opposables aux demandes d'urbanisme dans un rapport de compatibilité. Elles prennent la forme d'une partie écrite et d'un schéma illustratif.



EXEMPLE DE SCHÉMA ILLUSTRATIF D'OAP OAP N°2 : L'ARZAILLER

- Périmètre de l'OAP
- Zone d'implantation des logements collectifs intégrés dans la pente (R+1 à R+4+5 atique maximum)
- Zone d'implantation des logements individuels mitoyens ou logements intermédiaires intégrés dans la pente (R+1 maximum)
- Zone d'implantation des logements individuels isolés (R+1)
- Exemple d'implantation des bâtiments
- Espaces publics végétalisés
- Espace naturel à préserver
- Zone non artificialisée - 3 mètres de large - zone tampon végétale entre les formes constructives et le tissu bâti existant
- Cône de vue à préserver
- Voies douces principales
- Voies douces secondaires (venelles)
- Voies de desserte carrossables - aires de retournement à prévoir
- Accès depuis le chemin de l'Arzailler
- Parking perméable et fortement végétalisé



Les thématiques abordées dans les OAP sont :

#### ACCESSIBILITÉ, VOIRIE ET DÉPLACEMENTS

Principe de desserte automobile, enjeux de connexions modes doux, création de parking...

#### PROGRAMMATION

Vocation principale du site (habitat, activités, équipements...), nombre et type de logements

#### QUALITÉ ARCHITECTURALE

Aspect des constructions, implantations et orientation du bâti

#### PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT

Éléments paysagers et plantations, raccordement aux réseaux...